
États financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des produits et charges	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14
Annexe	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 mars 2025 et 2024, et de l'actif net aux 1^{er} avril et aux 31 mars des années fiscales 2025 et 2024. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 2 juin 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Notes et annexe	2025				2024
		Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons et événements		22 700	2 682 856	11 142 979	13 848 535	7 310 313
Revenus de placement	3	514 050	406 064	3 536 750	4 456 864	4 101 596
		536 750	3 088 920	14 679 729	18 305 399	11 411 909
Charges						
Salaires		—	—	1 267 931	1 267 931	968 052
Dépenses événements		—	72 803	798 842	871 645	713 328
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement		—	—	380 998	380 998	317 863
Frais de placement		—	—	161 025	161 025	144 168
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles		—	—	14 543	14 543	1 831
		—	72 803	2 623 339	2 696 142	2 145 242
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants		536 750	3 016 117	12 056 390	15 609 257	9 266 667
Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary	A	—	(2 303 653)	(2 013 852)	(4 317 505)	(2 801 554)
Chaires et projets spéciaux		—	(370 000)	(230 840)	(600 840)	(690 841)
Excédent des produits sur les charges		536 750	342 464	9 811 698	10 690 912	5 774 272

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Notes	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobili- sations	Non affectés	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2023		9 512 101	13 945 939	4 833	13 248 591	36 711 464
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		577 779	2 080 794	(1 831)	3 117 530	5 774 272
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	20 168	(20 168)	—
Transfert interfonds	6	—	1 991 058	—	(1 991 058)	—
Solde au 31 mars 2024		10 089 880	18 017 791	23 170	14 354 895	42 485 736
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		536 750	342 464	(14 543)	9 826 241	10 690 912
Transfert interfonds	6	(100 000)	470 171	—	(370 171)	—
Solde au 31 mars 2025		10 526 630	18 830 426	8 627	23 810 965	53 176 648

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary

Bilan

au 31 mars 2025

	Notes	2025	2024
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		633 617	595 669
Débiteurs		1 069 782	635 930
Frais payés d'avance		136 866	112 843
		1 840 265	1 344 442
Portefeuille de placements, à la juste valeur	4	54 092 516	42 472 688
Immobilisations corporelles	5	8 627	23 170
		55 941 408	43 840 300
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		228 174	192 548
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary		2 335 861	1 097 066
Produits reportés		200 725	64 950
		2 764 760	1 354 564
Promesses de dons à payer	10		
Soldes de fonds			
Dotation	7	10 526 630	10 089 880
Affectés d'origine externe	8	18 830 426	18 017 791
Général			
Investis en immobilisations		8 627	23 170
Non affectés		23 810 965	14 354 895
		55 176 648	42 485 736
		55 941 408	43 840 300

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	10 690 912	5 774 272
Ajustements pour :		
Amortissement et radiation des immobilisations corporelles	14 543	1 831
Gains réalisés sur les placements	(2 403 045)	(153 918)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(427 123)	(2 641 167)
Dons d'actions reçus	(850 376)	(1 169 120)
	7 024 911	1 811 898
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(433 852)	(429 562)
Frais payés d'avance	(24 023)	(50 456)
Créditeurs et charges à payer	35 626	78 714
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary	1 238 795	(16 797)
Produits reportés	135 775	(79 550)
	7 977 232	1 314 247
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	(20 168)
Acquisition de placements	(25 795 486)	(14 208 771)
Réalisation de placements	17 856 202	13 101 629
	(7,939 284)	(1 127 310)
Activités de financement		
Paiement de l'emprunt du CUEC	—	(40 000)
Augmentation nette de l'encaisse	37 948	146 937
Encaisse au début	595 669	448 732
Encaisse à la fin	633 617	595 669

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus, mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont divulguées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit. De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. Ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction de tous les autres instruments sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

2. Méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts	810 763	718 927
Dividendes ou autres distributions	815 933	587 584
Gains réalisés sur les placements	2 403 045	153 918
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	427 123	2 641 167
	4 456 864	4 101 596

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Fonds de dotation	514 050	551 679
Fonds affectés	406 064	386 455
Fonds général	3 536 750	3 163 462
	4 456 864	4 101 596

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur

	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 458 393	5 554 060
Obligations – canadiennes	8 087 927	6 460 366
Fonds commun, équité et obligations canadiennes	4 113 922	3 455 029
Actions – canadiennes	14 333 303	14 991 821
Actions – étrangères	11 630 741	11 574 380
Investissements alternatifs	468 230	437 032
	54 092 516	42 472 688

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur (suite)*Risque de marché*

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année était de 1,4376 en 2025 (1,3550 en 2024) et représentait 35,64 % (33,38 % en 2024) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation a des placements en obligations qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant entre 0,90 % et 5,70 % (0,90 % et 5,70 % en 2024) et viennent à maturité dans les dix-neuf prochaines années (huit années en 2024).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	180 419	171 792	8 627	11 856
Améliorations locatives	31 525	31 525	—	11 314
	211 944	203 317	8 627	23 170

6. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de collecte de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. En 2025, un montant de 100 000 \$ a été transféré d'un fonds de dotation au Bal St. Mary's 2024. Les transferts du fonds général aux fonds affectés incluent un montant de 7 399 \$ pour couvrir les besoins en fournitures de l'unité de maternité, 29 418 \$ pour les initiatives du Conseil des gouverneurs, 250 000 \$ pour les initiatives futures du programme « Le prochain siècle de soins », 100 854 \$ pour les besoins futurs en urologie, et 82 500 \$ pour la rénovation de la clinique gériatrique. En 2024, 2 010 915 \$ ont été transférés du fonds général au fonds affecté, avec 100 % du produit net de 495 227 \$ du tournoi de golf du St. Mary's Masters, ont été alloués aux soins du cancer du sein, 100 % du produit net de 1 202 933 \$ du Bal du St. Mary ont été alloués à la santé mentale, 279 131 \$ pour les initiatives futures des auxiliaires, 32 685 \$ pour couvrir les initiatives du Conseil des gouverneurs et 939 \$ pour couvrir les besoins en fournitures de l'unité de soins du cancer. Un montant de 19 857 \$ a été transféré du fonds affecté au fonds général pour les célébrations du centenaire du CHSM.

7. Dotation

	2025	2024
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	3 614 622	3 443 642
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	4 182 607	3 984 761
Médecine familiale	109 378	103 710
Oncologie	250 702	237 711
Hélène Derouin Renaud	198 423	282 865
Fonds Johnson pour la gériatrie	255 763	237 816
Edward Tinmouth	366 572	347 577
Gail Hutchison	424 442	385 927
St. George's Lodge	165 566	156 986
Dialyse rénale	270 673	256 648
Bourse Hingston Leadership médical	177 865	168 648
Fonds J. Desmarais pour les infirmières	86 744	82 249
Fonds I.C.U.	108 430	102 811
Ophtalmologie	86 744	82 249
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	25 426	24 108
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	201 360	190 926
Joyce Stuart Slapcoff	1 313	1 246
	10 526 630	10 089 880

8. Affectés d'origine externe

	2025	2024
	\$	\$
Projet de développement du campus	4 610 432	4 863 437
Prochain siècle de soins	2 608 071	1 987 225
Rénovation du département de psychiatrie	1 847 749	1 258 320
Décaissement des intérêts de dotation	1 572 148	1 609 621
Un pas vers la guérison	761 377	578 126
Programme de traitement du cancer	687 617	873 968
Maladies du cœur et de l'AVC	635 401	725 165
Médecine	482 401	678 935
Fonds Pamela Prchal pour l'avancement contre le cancer	463 439	463 439
Urologie	349 798	95 878
Bourses orthopédiques	334 568	342 206
Dr. Hemmings bourse de recherche en médecine pelvienne féminine	324 325	375 636
Ophthalmologie	310 419	287 841
Fonds général auxiliaire	308 739	375 402
Chirurgie générale	279 656	677 655
Fonds pour l'équipement orthopédique	276 117	276 117
Projet GRASP	261 223	293 500
Médecine familiale	247 357	224 686
Urgence	246 830	226 256
Avancement professionnel	208 348	208 348
Programme de mentorat en soins infirmiers	168 906	-
Obstétrique	128 353	104 679
Gériatrie	119 527	114 112
CHSM Maternité/Enfants des médecins	119 103	110 780
Psychiatrie	113 928	65 326
Fonds de formation en orthopédie	113 811	78 992
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$ chacun	1 250 783	1 122 141
	18 830 426	18 017 791

9. Promesses de dons à recevoir, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à recevoir totalisant 46 290 000 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2030 comme suit :

	\$
2026	31 440 000
2027	12 456 667
2028	1 206 667
2029	686 666
2030	500 000
	<u>46 290 000</u>

10. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Chaire de McGill en Médecine familiale et communautaire	140 000
Chaire de McGill en Soins communautaires en cancérologie	280 000
Réseau de cancérologie Rossy	1 234 740
Recherche médicale et enseignement	2 295 000
Bourse de développement de carrière en oncologie	45 000
Rénovation du 5 ^e étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	63 700
Financement supplémentaire – 5 ^e étage	92 759
Directeur de recherche recrutement et rétention	450 000
CHSM – équipement site spécifique (urologie, gastroentérologie, anesthésiologie, unité de soins intensifs, orthopédie, urgence)	851 167
Projet orthopédique	373 870
Clinique de gériatrie et équipe multidisciplinaire	758 101
Financement provisoire – Rénovations dans le cadre de l'Initiative adaptée aux personnes âgées – à financer par le CIUSSS ODIM	1 179 388
Besoins liés à la COVID-19	4 078
Projet d'apnée du sommeil	29 165
Logiciel de ressources humaines pour le CIUSSS ODIM	26 842
Financement provisoire – Ascenseurs de l'hôpital	3 500 000
Programme de développement professionnel en soins infirmiers	200 000
Rénovation de l'unité de psychiatrie	6 000 000
Programme de dossiers électroniques des patients	575 000
Modernisation des Installations*	16 000 000
	<u>34 098 810</u>

* L'hôpital a élaboré un projet global de modernisation pour lequel la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 16 000 000 \$, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons sont prévus être payés dans les trois à cinq prochaines années.

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'hôpital effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation. Les montants réclamés par l'hôpital sont reconnus uniquement lorsqu'ils sont adéquatement soumis, revus et approuvés par la Fondation.

11. Instruments financiers*Risque de liquidité*

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses activités de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2025, ses obligations financières les plus importantes sont les crédettes et charges à payer et les sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary.

12. Événement postérieur à la date du bilan

Le 8 avril 2025, la Fondation a fait un engagement de 16 200 000 \$ pour le projet de rénovation du service des urgences.

Fondation de l'Hôpital St. Mary

Annexe

Exercice terminé le 31 mars 2025

Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary – Annexe A

	2025	2024
	\$	\$
Des fonds affectés		
Développement campus	861 973	313 862
Gériatrie	561 818	—
Fonds de cancérologie	428 409	325 244
Médecine	231 652	283 965
Médecine familiale	68 516	129 732
Avancement professionnel	61 760	66 514
Urgence	42 505	94 523
Psychiatrie	36 558	12 474
Autres projets	10 462	23 943
	2 303 653	1 250 257
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale et enseignement	1 584 456	1 285 412
Équipements médicaux	123 139	47 513
Programmes et services	18 398	34 822
Rénovations	24 698	4 793
Centenaire	263 161	178 757
	2 013 852	1 551 297
	4 317 505	2 801 554